

Construction



Des garanties éprouvées conçues pour les risques complexes

Les risques auxquels s'expose le secteur de la construction évoluent à chaque étape d'un projet, en fonction de chaque prise de décision et des modifications apportées au chantier. CNA adopte une approche intégrée qui contribue à identifier les risques le plus tôt possible et à les gérer de manière proactive. La mise en place d'une équipe coordonnée, composée de spécialistes en souscription, en contrôle des risques et en sinistres, permet à CNA de garantir l'uniformité de la souscription, de la soumission aux réclamations, de réduire les perturbations, de faire preuve d'une meilleure prévisibilité et de garantir que la police respectera les engagements pris à chaque étape de la construction.



Pourquoi choisir CNA ?

Plus de 20 ans d'expertise en souscription

La gestion des risques complexes ne peut pas relever d'assureurs généralistes. L'équipe de spécialistes pluridisciplinaires chevronnés de CNA connaît parfaitement toutes les subtilités des projets complexes, à haut risque et à phases multiples, et est en mesure de souscrire l'assurance qui convient en conséquence.

Une conception adaptée au rythme du secteur

CNA travaille directement avec les entrepreneurs, souvent sur les chantiers, afin de comprendre comment ils exercent concrètement leurs activités, afin d'établir des soumissions plus rapidement, de faciliter les suivis et de prendre des décisions adaptées aux réalités de la concrétisation des projets.

Une uniformité propice à une bonne planification

CNA privilégie des souscriptions rigoureuses à un volume élevé à court terme, afin d'établir des prix plus stables et des capacités à long terme.

Une autorité locale couplée à une solide notation financière

Le pouvoir de souscription de CNA au Canada, fort d'une notation de solidité financière de A+ (AM Best), apporte la stabilité, la capacité, la confiance ainsi que la rapidité d'exécution nécessaires pour répondre aux exigences des projets de construction complexes.

Une seule équipe, de la soumission aux réclamations

Une équipe coordonnée spécialisée en souscription, en contrôle des risques et en sinistres, composée de plus de 50 spécialistes dédiés au secteur de la construction, travaille à vos côtés afin de réduire les perturbations, d'uniformiser la prise de décisions et d'améliorer continuellement le cycle de vie des projets.

Un traitement dédié et interne des réclamations au Canada

Des spécialistes expérimentés dans le secteur de la construction traitent localement les réclamations, garantissant ainsi un règlement rapide et clair.

Un accompagnement intégré en contrôle des risques

Des analyses des risques concrets sur les chantiers, sans frais supplémentaires, adaptées à vos activités, afin d'identifier les risques le plus tôt possible et de prodiguer des conseils clairs pour les gérer le mieux possible. Les solutions comprennent :

- des inspections sur les chantiers;
- la gestion de la prévention et de la sécurité au sein de la flotte;
- une analyse des risques et des conseils en matière de responsabilité du fait des produits.



Secteurs d'activité

- Entrepreneurs généraux, spécialisés et sous-traitants en constructions immobilières
- Entrepreneurs en forage, notamment dans les secteurs pétrolier et gazier, hydraulique et en matière de carotte de sondage
- Entrepreneurs-électriciens et entrepreneurs de systèmes électriques
- Entrepreneurs de formage et cimentiers
- Entrepreneurs en installations mécaniques et en chauffage, ventilation et climatisation, en tôlerie et en mécanique
- Entrepreneurs en amélioration des terres et entrepreneurs de terrassement
- Professionnels de l'entretien des pelouses, de la conception, de la construction et des installations et entrepreneurs spécialisés dans l'aménagement des paysages
- Entrepreneurs en énergie renouvelable spécialisés dans l'énergie éolienne, solaire et en géothermie
- Entrepreneurs de travaux routiers, de travaux d'asphalte et de béton
- Entrepreneurs de services publics, notamment dans les domaines de l'eau, des égouts, du gaz et spécialisés dans les constructions d'infrastructures souterraines

Comptes dont les revenus annuels sont supérieurs à 50 millions de dollars ou dont la valeur de l'assurance flottante pour l'équipement d'entrepreneurs est supérieure à 10 millions de dollars.

Souscriptions d'assurance des chantiers pour les projets de construction dont la valeur peut atteindre 250 millions de dollars ou plus.

Principales caractéristiques de la garantie

Garanties offertes

- Assurance automobile
- Assurance vols et détournements
- Assurance de responsabilité civile générale
- Perte de revenu liée à l'équipement d'entrepreneurs
- Responsabilité professionnelle des entrepreneurs
- Assurance risques divers, notamment :
 - Chantiers
 - Équipement d'entrepreneurs
 - Risques d'installation
 - Marchandises transportées par camion – Responsabilité civile des transporteurs
 - Responsabilité civile des grutiers
- Assurance des biens
- Indemnisation des travailleurs états-unis
- Assurance complémentaire

Garanties spécialisées

Des garanties spécialisées sont offertes pour les risques qui répondent aux critères de souscription requis :

- Avenant d'extension de garantie – Montants de garantie globaux annuels par chantier
- Garantie responsabilité civile élargie pour les dommages causés à vos travaux
- Réparation ou remplacement des matériaux de construction
- Frais relatifs aux réparations des constructions en béton
- Assurance des chantiers wrap up – différence dans la franchise (DID)
- Assurance des chantiers étendue
- Avenant de garantie relative aux champignons et aux moisissures
- Assurance wrap up



**En savoir plus sur l'offre de CNA
pour le secteur de la construction :**

En savoir plus